



Sion, le 22 septembre 2024/nr

Monsieur le Conseiller d'Etat
Mathias Reynard
Av. de la Gare 39 – CP 478
1951 Sion

Planification 2025-2028

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu la synthèse des discussions menées par le bureau BASS à Berne que votre service de l'Office de coordination a mandaté concernant la planification 2025/2028 avec les acteurs valaisans du handicap, de la dépendance et de la précarité sociale dans le cadre de l'offre de prestations pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH).

Notre association a participé aux discussions qui se sont déroulées les 27 mai et 10 juin 2024.

A la lecture de celle-ci, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur les centres de jour pour les personnes avec une déficience intellectuelle, (ateliers et hébergement) et désirons y apporter la remarque suivante :

2.1 Couverture géographique de l'offre

*Les participantes et les participants observent un manque de Centres de jour (Cdj) dans le **Chablais où l'offre est inférieure à celle du Valais central**. Un développement local de l'offre de Cdj est donc souhaité dans cette région.*

Or, actuellement, des travaux pour 70 millions sont en cours à la Castalie à Monthey. Dans votre dernier courrier du 22 février 2022 qui nous était adressé en réponse à nos demandes, vous écrivez

« ... Le besoin en places dans le Valais central n'est pas remis en question. Cela a été mentionné par ma prédécesseur, Mme Esther Waeber-Kalbermatten lors de la rencontre avec la commission SAI du parlement le 24 avril 2020 et devant le Parlement en session en juin 2020.

Dans votre courrier, vous indiquez également que les indicateurs en besoins régionaux sont connus par vos services étatiques.

Nous espérons donc que les besoins reconnus par vos services il y a 4 ans sur le Valais central puissent se concrétiser dès 2025.

D'autre part, nous tenons à vous soumettre une demande concernant les besoins futurs de familles.

Collaboration avec les familles

Lors de l'inauguration de nouveaux locaux de la Castalie à Monthey, en juin dernier, nous avons appris

que les centres de jour de la Castalie sis dans les locaux de Notre Dame de Lourdes à Sierre seront déplacés dans d'autres lieux dès 2030. Cette antenne de la Castalie accueille 28 pensionnaires pour l'hébergement et le travail.

En 2010, l'antenne de la Castalie a ouvert dans le Valais central. Cela a été possible grâce à la participation, la **collaboration avec les familles**, les directeurs d'institutions et les services étatiques concernés (*service de l'action sociale, service de l'enseignement spécialisé et office de coordination et les 2 directeurs de la FOVAHM et Castalie*).

En 2013, un 3^{ème} atelier a été ouvert dans des locaux vétustes, sans sanitaires avec installation de WC de chantier dans le centre de jour, ce que nous avons dénoncé dans notre courrier de 2013

En 2015, un nouvel atelier a été installé dans un atelier existant sans augmentation de surface pour le confort des travailleurs et des éducateurs.

Et l'an passé en 2023, un internat et centre de jour ont été ouverts dans la zone industrielle de Vétroz ce que nous révélait le Nouvelliste du 23 février 2024.

Concernant ces derniers agrandissements, une collaboration étroite avec les parents aurait certainement été judicieux et le confort de nos enfants amélioré.

De même dans le cadre de la nouvelle construction de la Castalie à Monthey, une consultation après des familles aurait pu apporter une vision pratique et empirique profitables à nos enfants (problématique de la proximité entre les lieux de travail et de vie, ameublement personnalisé des chambres, ...).

Afin d'éviter de telles situations et de favoriser des structures adaptées aux besoins de nos enfants adultes avec une déficience intellectuelle, nous souhaitons un partenariat avec les acteurs décideurs de la vie de nos enfants plus particulièrement sur le Valais Central.

Nous insistons sur le fait que les parents sont les mieux placés pour organiser la vie de leurs enfants/adultes différents car «**on est parent d'un enfant toute une vie durant**». Le seul objectif visé dans notre démarche reste bien sûr le bien-être des personnes qui sont contraintes de fréquenter les institutions durant toute leur vie.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre courrier, et dans l'attente de votre prochaine correspondance, nous vous adressons, Monsieur le conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Pour le comité
Nathalie REY, présidente



Annexes Synthèse BASS
Votre courrier du 22.02.2024
D'autres documents sont disponibles sur le site : [insieme-vs.ch/info_parents/prise de position](http://insieme-vs.ch/info_parents/prise_de_position)

Copies Service de l'action sociale, Office de coordination pour des questions dans le domaine du handicap, Office de l'enseignement spécialisé, AVIP, Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) du Grand Conseil, Emera Conseil.